



Vente appartement en cas de rupture

Par **DUCOS**, le 11/04/2008 à 08:11

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en commun avec mon conjoint, nous ne sommes pas marié ni pacsé. Nous possédons chacun 50 % de l'appartement. Nous nous sommes séparés j'ai pris un appartement en location à mon nom. Les procédures pour le rachat de mes parts trainent par l'autre partie. Est-ce que je dois continuer à payer les charges ? Je continu à payer le crédit en plus de mon loyer, ai-je un recours possible ?

Vous en remerciant par avance,

Cordialement